



CHARTRE DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

des services de réadaptation et d'hébergement

RESPECT

- Je parle calmement.
- Je reste poli.
- J'adopte une attitude de non-jugement envers les collègues, les partenaires, les jeunes et leur famille.
- Je démontre de l'ouverture face à la vision des autres.
- Je donne mon opinion en faisant preuve de diplomatie.

BIENVEILLANCE ET ENTRAIDE

- Je m'informe du bien-être de mes collègues.
- J'ai le souci du bien-être de l'équipe.
- J'offre mon aide à mes collègues.
- Je prends des initiatives pour alléger la tâche de mes collègues.
- J'accompagne mes collègues lors d'une intervention et communique clairement mes attentes.
- J'agis dans le meilleur intérêt des jeunes.

RECONNAISSANCE

- Je reconnais l'expertise et les compétences de mes collègues.
- Je souligne les bons coups et les réalisations de mes collègues.
- J'intègre toutes les personnes concernées lors d'une prise de décision clinique.
- J'écoute et je prends en considération les idées de mes collègues.

PROFESSIONNALISME

- Je garde la distance professionnelle avec les jeunes et leur famille.
- Je suis rigoureux dans l'accomplissement de mes tâches.
- Je reconnais mes limites et demande l'aide nécessaire.
- Je crois au potentiel de changement des jeunes et de leur famille.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite » - Henry Ford

Cette chartre est le résultat d'une démarche concertée. Elle identifie les attitudes et comportements souhaités de la part des employés dans leur interactions quotidiennes avec leurs collègues, les partenaires, les jeunes et leur famille.

Vous êtes témoin ou victime d'un comportement inacceptable au travail, consultez cette section dans l'intranet :

ESPACE EMPLOYÉS » SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » CIVILITÉ | HARCÈLEMENT | VIOLENCE

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec